

PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Pour toute éventuelle réclamation, nous vous remercions de la faire à votre choix par courrier à notre adresse postale en tête des présentes, par téléphone, ou par mail ; nous la traiterons dans les meilleurs délais.

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française et la juridiction compétente celle du lieu du domicile du consommateur.

